

Refus de sucession tgi attestation

Par mog35, le 14/10/2014 à 16:53

bonjour pouvez vous me dire si c'est rapide pour recevoir une attestation du tgi après refus sucession? merci

Par Afterall, le 14/10/2014 à 17:58

Bonjour,

La loi ne prévoit pas de délai. L'article 1339 al. 2 du CPC est muet à ce sujet... D'ordinaire, les délais sont courts.

Vous pouvez bien sûr contacter directement le greffe concerné pour avoir une réponse précise à votre demande.

Par mog35, le 14/10/2014 à 23:29

bonsoir

merci pour les renseignements.

cordialement.